



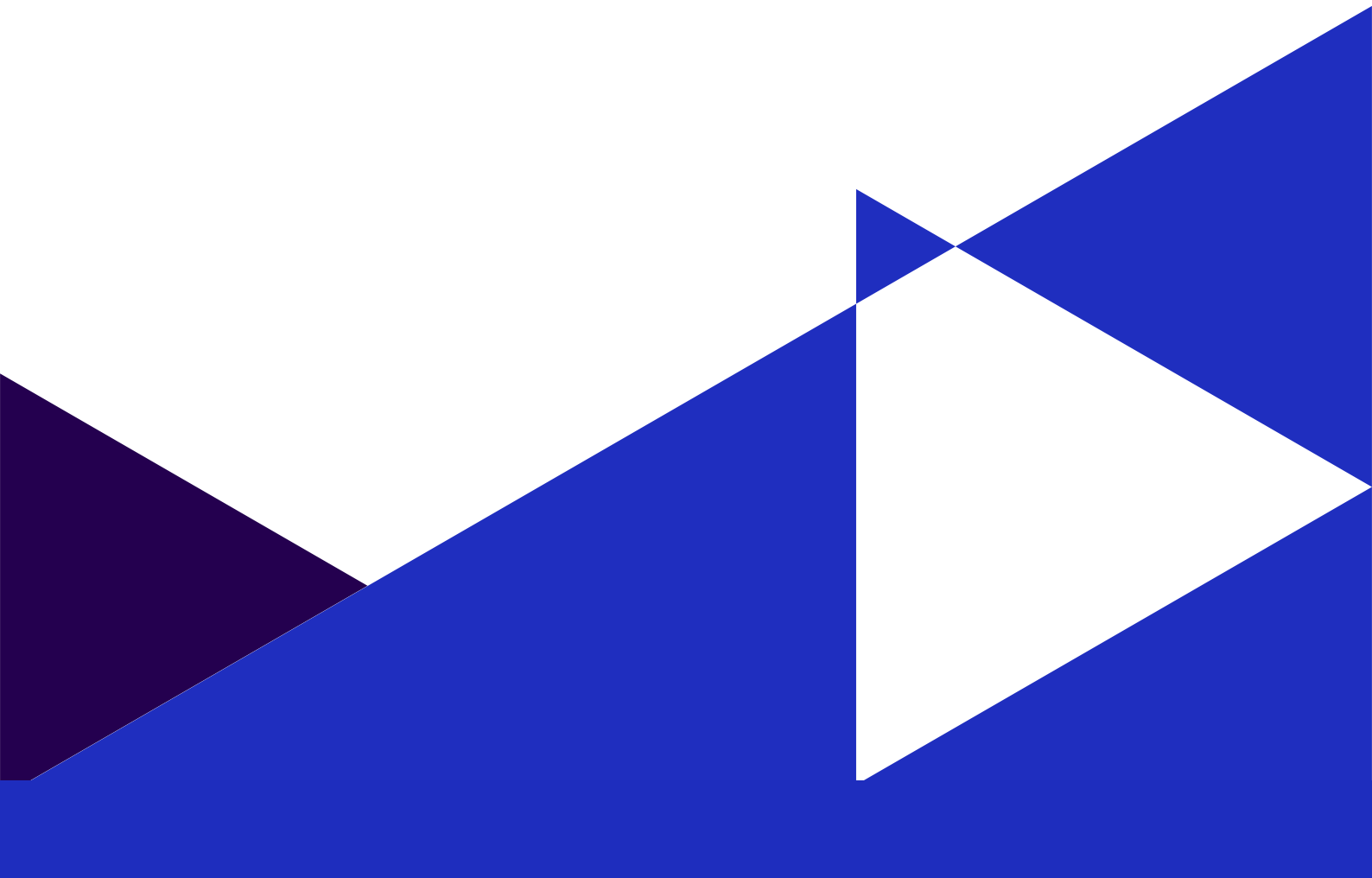
Organisation
internationale
du Travail

Bureau de
l'Évaluation

► Etude de synthèse des interventions de l'OIT en matière de protection du travail depuis 2015: Qu'est-ce qui fonctionne, pour qui et pourquoi?

Résumé exécutif

Mars 2023



Copyright © International Labour Organization 2023

First published 2023

Publications of the International Labour Organization enjoy copyright under Protocol 2 of the Universal Copyright Convention. Nevertheless, short excerpts from them may be reproduced without authorization, on condition that the source is indicated. For rights of reproduction or translation, application should be made to ILO Publications (Rights and Licensing), International Labour Office, CH-1211 Geneva 22, Switzerland, or by email: rights@ilo.org. The International Labour Office welcomes such applications.

Libraries, institutions and other users registered with a reproduction rights organization may make copies in accordance with the licences issued to them for this purpose. Visit www.ifrro.org to find the reproduction rights organization in your country.

Etude de synthèse des interventions de l'OIT en matière de protection du travail depuis 2015: Qu'est-ce qui fonctionne, pour qui et pourquoi?

ILO Cataloguing in Publication Data

The designations employed in ILO publications, which are in conformity with United Nations practice, and the presentation of material therein do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the ILO concerning the legal status of any country, area or territory or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers.

The responsibility for opinions expressed in signed articles, studies and other contributions rests solely with their authors, and publication does not constitute an endorsement by the ILO of the opinions expressed in them.

Reference to names of firms and commercial products and processes does not imply their endorsement by the ILO, and any failure to mention a particular firm, commercial product or process is not a sign of disapproval.

Information on ILO publications and digital products can be found at: www.ilo.org/publns.

Printed in Switzerland

► **Etude de synthèse des interventions de l'OIT en matière de protection du travail depuis 2015: Qu'est-ce qui fonctionne, pour qui et pourquoi?**

Résumé exécutif

Cette étude a été préparée en tant que contribution à la Discussion Récurrente de la Conférence Internationale sur la Protection du Travail. Cette étude de synthèse a fait l'objet d'un contrôle qualité par le Bureau de l'Evaluation de l'OIT.

Avant-propos

Depuis 2012, le Bureau de l'Evaluation (EVAL) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) contribue régulièrement aux discussions récurrentes de l'Organisation sur des questions sélectionnées en préparant des pièces complémentaires aux rapports périodiques. L'objectif est d'améliorer l'apprentissage organisationnel en synthétisant systématiquement les informations sur les résultats, les enseignements tirés et les bonnes pratiques. Jusqu'à présent, EVAL a rédigé les études de synthèses des discussions récurrentes sur le dialogue social (2013),¹ l'emploi (2014),² la protection du travail (2015),³ le dialogue social (2017),⁴ la protection sociale (2020)⁵ et l'emploi (2022).⁶

Le présent rapport de l'étude de synthèse est préparé avant la Discussion Récurrente sur la Protection du Travail, qui doit avoir lieu lors de la 111ème Session de la Conférence Internationale du Travail.

Le travail a été réalisé par Julio Sa Rego, consultant indépendant, sous la supervision d'EVAL. Il présente les résultats et les enseignements tirés de certaines évaluations et des publications pertinentes de l'OIT dans le domaine de la protection du travail.

Nous remercions nos collègues du Département du Travail et de l'Egalité (WORKQUALITY) pour leurs contributions sur la portée et la préparation de ce rapport. Nous tenons également à remercier Craig Russon, Agent Principal d'Evaluation, pour son soutien tout au long de l'étude.

Nous espérons que les résultats de cette étude évaluative serviront à guider nos mandants, nos collègues et tous ceux qui travaillent sur la question de la protection du travail.

Guy Thijs
Directeur
EVAL de l'OIT

1 OIT [Dialogue social: qu'est-ce qui fonctionne et pourquoi? Etude de synthèse 2002-2012](#)

2 OIT [Résultats du travail décent des interventions de promotion de l'emploi de l'OIT: enseignements tirés des évaluations, 2003-2013](#).

3 OIT [Protection efficace des travailleurs pour tous: enseignements tirés d'une Etude de synthèse, 2004-2014](#).

4 OIT [Interventions sur le dialogue social: qu'est-ce qui fonctionne et pourquoi? Enseignements tirés d'une Etude de synthèse, 2013-2016](#).

5 OIT [Interventions en matière de protection sociale \(sécurité sociale\): qu'est-ce qui fonctionne et pourquoi? Leçons tirées d'une Etude de synthèse, 2012-2018](#).

6 OIT [Etude de synthèse des interventions de l'OIT en faveur de l'emploi pour la période 2015-2021: ce qui fonctionne et pourquoi](#).

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations

Sommaire exécutif

Introducción

- ▶ Méthodologie et approche
 - ▶ Échantillonnage des rapports et documents d'évaluation
 - ▶ Codage des données
 - ▶ Systématisation, analyse et présentation des données
 - ▶ Limites
1. Vue d'ensemble de la protection des travailleurs pour la période 2015-22
 2. Normes du travail: base des interventions de l'OIT en matière de protection du travail
 3. Faire progresser la liberté d'association pour renforcer la négociation collective pour la protection du travail
 4. Promouvoir des lieux de travail plus sûrs pour les travailleurs protégés
 - ▶ Sécurisation des lieux de travail : le volet préventif
 - ▶ Protection des travailleurs : l'aspect réactif
 5. Instauration du salaire minimum
 6. Transition vers la formalité
 7. Mécanique de transformation

Conclusión: Qué funciona, para quién y por qué

Anexo: Cuadro esquemático

List of figures

Graphique 1. Multidimensionnalité de la protection du travail

Graphique 2. Diagramme du processus d'échantillonnage

Graphique 3. Thèmes les plus cités dans les normes internationales du travail

Graphique 4. Modèle d'intervention en faveur de la d'association pour la protection du travail

Graphique 5. Modèle d'intervention en matière de sécurité et de santé au travail

Graphique 6. Modèle d'intervention en matière de salaire minimum

Graphique 7. Modèle d'intervention en matière de transition vers la formalité

Graphique 8. Diagramme du système d'intervention diagramme

Liste des tableaux

Tableau 1. Liste des entretiens	7
Tableau 2. Répartition thématique de l'échantillon de travail	7
Tableau 3. Répartition géographique de l'échantillon de travail	8
Tableau 4. Questions de recherche	11

Abreviaciones

COVID-19	Maladie à coronavirus
EVAL	Bureau d'évaluation de l'OIT
LABADMIN/OSH	Administration du Travail, Inspection du Travail et Branche de la Sécurité et de la Santé au Travail
OIT	Organisation Internationale du Travail
OSH	sécurité et santé au travail
RBSA	Compte Supplémentaire du Budget Général
SIDA	Agence Suédoise de Développement International
WORKQUALITY	Département du Travail et de l'Egalité

► Sommaire Exécutif

Dans la Déclaration de l'OIT sur la Justice Sociale pour une Mondialisation Equitable, 2008, la protection du travail est l'une des composantes essentielles du pilier de la protection sociale. Avec la tendance croissante du travail rémunéré, il est devenu crucial de veiller à ce que les travailleurs soient correctement rémunérés pour leur temps, leurs efforts et leur travail dans des environnements sûrs et sains. Il s'agit notamment de veiller à ce que les travailleurs reçoivent des salaires justes et raisonnables, aient des horaires de travail raisonnables et bénéficient de conditions de travail sûres. Il est essentiel de noter que ces protections s'appliquent à tous les travailleurs, quel que soit leur emploi ou leur statut contractuel.

L'Office est en train de préparer un rapport d'information pour la Discussion Récurrente sur la Protection du Travail qui aura lieu dans le cadre de la Conférence internationale du Travail, dans un contexte où **la protection du travail occupe une place centrale accrue, afin de relever les défis d'un monde du travail en mutation rapide confronté à des crises multidimensionnelles**. La numérisation, la pandémie du coronavirus (COVID-19), les conflits armés et le changement climatique ont transformé les économies, fragilisé les pays les moins équipés et exercé des pressions sur les travailleurs du monde entier, aggravant ainsi les vulnérabilités sociales.

Le présent document de travail est la deuxième étude de synthèse sur les questions de protection du travail préparé par EVAL en tant que contribution à la prochaine discussion récurrente. Il couvre la période 2015-2022 pour compléter l'apprentissage organisationnel et les orientations en matière de protection du travail, avec les leçons tirées des interventions passées. Il vise en fin de compte à renforcer la capacité de l'OIT à prendre des décisions fondées sur des données probantes à partir des résultats des évaluations.

Ce document de travail est l'étude de synthèse de rapports d'évaluation sélectionnés des programmes et projets de coopération pour le développement de l'OIT, ainsi que d'autres évaluations et publications institutionnelles, qui recouvrent la complexité des questions de protection du travail. Il se compose d'une étude documentaire utilisant des méthodologies qualitatives reconnues d'analyse de contenu et de représentation visuelle des résultats afin de tirer des récits dominants sur les interventions de l'OIT en matière de protection du travail. Concrètement, les rapports d'évaluation et les publications ont été déconstruits à l'aide d'un système de codage sur mesure pour identifier les mécanismes qui sous-tendent les interventions de l'OIT et découvrir ce qui fonctionne, pour qui et pourquoi en termes de protection du travail.

En examinant les normes internationales du travail relatives au travail décent, ce document de travail nous a permis d'identifier un ensemble d'interventions fondées sur les droits. Le principe sous-jacent est qu'un cadre juridique national solide est essentiel pour élaborer des orientations et des outils efficaces afin d'assurer la protection des travailleurs dans des environnements de travail en évolution rapide.

Par conséquent, plusieurs projets ont consisté à sensibiliser des gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes à la ratification et à la mise en œuvre des conventions de l'OIT. Ces dernières ont tendance à devenir une boussole, fournissant des orientations pour les interventions. **Au total, près de 70 pour cent des rapports d'évaluation ont établi un lien entre les interventions et des normes internationales du travail spécifiques.** Plus de 20 Conventions et Recommandations ont été explicitement mentionnées comme contribuant directement aux projets.

Les instruments les plus cités concernaient la liberté d'association, la négociation collective et les relations professionnelles. La convention (no 98) sur le Droit d'Organisation et de Négociation Collective, 1949, et la Convention (no 87) sur la Liberté d'Association et la Protection du Droit Syndical, 1948, semblent avoir principalement dominé une part importante des projets de l'échantillon.

L'avantage comparatif et la mission de l'OIT en matière de promotion du dialogue social par rapport aux autres acteurs du développement sont reconnus par de nombreux évaluateurs. L'OIT est la seule organisation intergouvernementale basée sur une gouvernance tripartite qui légitime son rôle de médiation entre les gouvernements et les partenaires sociaux. **Le dialogue social fait progresser les droits du travail et améliore les moyens de subsistance des travailleurs, mais son efficacité dépend profondément de la puissance de la liberté d'association pour la négociation collective.**

L'absence de liberté d'association produit des acteurs économiques atomisés avec des possibilités limitées de mobilisation collective pour des intérêts sociaux communs. Ainsi, **les projets de protection du travail visent à promouvoir la liberté d'association afin de renforcer la négociation collective en vue d'améliorer la protection des travailleurs.** Ces projets déploient une série d'activités complémentaires pour sensibiliser aux avantages des mobilisations collectives, plaider en faveur de la liberté d'association, développer la base de connaissances reliant les conditions de travail à la productivité et renforcer les capacités des organisations de travailleurs en vue de créer à terme des syndicats et de développer la négociation collective.

La mise en place d'organisations de travailleurs pour développer la négociation collective peut néanmoins être difficile dans des secteurs moins structurés ou moins formels, tels que l'économie numérique des petits boulots ou la vente ambulante. Les travailleurs de ces secteurs sont généralement atomisés et opèrent indépendamment les uns des autres. Paradoxalement, **ces secteurs sont ceux pour qui la protection du travail a le plus besoin d'être renforcée, en raison du contexte de précarité et de subordination auquel les travailleurs sont soumis.** En outre, ils sont très vulnérables aux effets des crises conjoncturelles qui tendent généralement à exacerber les écarts et les vulnérabilités préexistants en matière d'inégalités.

La force des organisations de travailleurs pour la négociation collective est également particulièrement critique dans les secteurs dangereux, tels que l'agriculture, la construction et les mines. Les négociations collectives visant à renforcer la protection des travailleurs peuvent alors **souvent se concentrer sur des questions liées à la sécurité et à la santé au travail (SST).** La promotion de lieux de travail plus sûrs pour les travailleurs protégés est un thème dominant dans les projets liés à la protection du travail. **Ils agissent généralement au niveau de la prévention et/ou de la réaction pour sécuriser les lieux de travail et indemniser les travailleurs victimes.** La raison sous-jacente est que l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail accroît la productivité et la qualité de vie des travailleurs.

L'aspect préventif est généralement favorisé par l'élaboration et l'application de normes aux niveaux mondial, national et industriel avec des activités de défense des droits, d'assistance technique, de renforcement des capacités ou de recherche et de diffusion des connaissances. Il s'appuie également sur l'amélioration des systèmes d'inspection du travail par la formation des inspecteurs du travail ou la sensibilisation des employeurs et des travailleurs aux normes de sécurité. La théorie du changement qui y est incorporée est que l'amélioration des capacités à mener des inspections efficaces se traduit par une plus grande conformité aux normes.

L'aspect réactif repose sur les progrès réalisés dans le développement de régimes d'indemnisation qui préservent le bien-être des travailleurs et de leurs familles. Ces régimes peuvent prendre diverses formes, y compris des systèmes d'assurance privés, des régimes d'indemnisation tripartites mutuels ou des transferts monétaires d'urgence.

Les modèles d'intervention par transferts monétaires contribuent indéniablement à la résolution immédiate des problèmes liés à la santé, à l'éducation, au revenu ou à la pauvreté. Ils fournissent aux bénéficiaires des liquidités pour contrebalancer les inégalités de redistribution et faire face aux besoins individuels et familiaux immédiats. Les transferts monétaires ne transforment cependant pas les structures socioéconomiques pour briser le cycle de la pauvreté et de la dépendance. **Les gens ont besoin de revenus réguliers pour avoir un niveau de vie adéquat.** Pour les travailleurs, les salaires sont leur principale source de revenus. Ils constituent un sujet majeur de négociation collective, en vue de leur assurer une juste part des fruits du progrès.

L'OIT s'est engagée à promouvoir des salaires équitables pour protéger les travailleurs.

Le fondement de ses interventions est inscrit dans la Déclaration du Centenaire de l'OIT sur l'Avenir du Travail, qui plaide pour un salaire minimum adéquat, qu'il soit légal ou négocié. Il est prouvé que le salaire minimum protège les travailleurs et réduit les inégalités sans nuire à la compétitivité. **Le modèle d'intervention de l'OIT encourage donc souvent la mise en place d'un salaire minimum, principalement par le biais d'activités de recherche, de sensibilisation et d'assistance technique.**

L'accès à un niveau de vie adéquat pour les travailleurs semble être corrélé à l'existence d'un salaire équitable. Ce dernier a tendance à découler directement des cadres juridiques légaux sur la fixation des salaires et/ou la négociation collective dynamique, tous deux liés à l'économie formelle. Par conséquent, **l'absence de formalité crée des contextes plus propices à une protection inadéquate des travailleurs et à une incidence plus élevée de la pauvreté.**

Ainsi, pour l'OIT, le passage à la formalisation représente la condition nécessaire pour assurer la protection du travail des travailleurs informels. Il vise la formalisation des travailleurs en améliorant leur employabilité ou en renforçant leurs capacités entrepreneuriales, principalement par des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, mais aussi de production et de diffusion des connaissances.

L'accès au secteur formel peut également être empêché par des problèmes formels autres que les capacités individuelles, comme pour les travailleurs migrants dont le permis de travail a été confisqué. Les travailleurs migrants sont exposés à plusieurs vulnérabilités, principalement lorsqu'ils sont déplacés de force en raison de conflits armés. La capacité de l'OIT à connecter les migrants au marché du travail est également reconnue.

Ces modèles d'intervention en matière de protection du travail reposent sur une gamme d'activités qui découlent d'un système d'intervention fondé sur trois types d'actions de base: le développement des capacités, les conseils sur les politiques et la production et la diffusion de connaissances.

Le développement des capacités vise à renforcer et à maintenir les capacités des individus et des organisations afin d'assurer une protection efficace du travail. **Les conseils sur les politiques** visent à soutenir l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires liés à la protection des travailleurs. **La production et la diffusion de connaissances** visent à améliorer les connaissances mondiales et individuelles liées aux questions de protection du travail. **Les rapports d'évaluation examinés ne permettent pas d'identifier clairement les contributions d'activités spécifiques aux changements souhaités en termes de protection des travailleurs dans ce système d'intervention.** Les descriptions des activités ont tendance à être imprécises, ce qui empêche d'identifier les mécanismes transformant les intrants en extrants et plus tard en résultats.

Néanmoins, une lecture plus complète des rapports d'évaluation montre un système d'interventions interdépendantes qui travaillent en synergie pour accroître les bases de connaissances, les capacités et la sensibilisation individuelles, collectives et institutionnelles. Il améliore également les environnements juridiques. À la lumière de l'efficacité et des impacts

observés dans les rapports d'évaluation, les **projets réussis avaient tendance à être ceux qui considéraient le changement sous l'angle de l'interdépendance et qui proposaient une combinaison équilibrée d'activités ciblées**. Il semble donc impératif d'avoir des conceptions de projet solides, fondées sur une logique d'intervention claire, pour éviter a) la mise en œuvre de projets axés sur les financements plutôt que sur les besoins, ou sur les produits plutôt que sur les résultats; et b) un ensemble d'activités isolées erratiques ayant des incidences limitées en raison de l'absence d'une théorie précise du changement.

Les projets réussis ont indéniablement fait progresser l'inclusion sociale en favorisant les droits des travailleurs et en améliorant le développement des capacités et la formalisation des travailleurs, y compris ceux issus de groupes plus vulnérables. **Le modèle d'intervention de l'OIT est néanmoins remis en question par les transformations rapides du monde du travail et s'efforce d'atteindre une partie importante des travailleurs vulnérables.**

Les interventions visant à renforcer et à élargir la protection du travail sont fondées sur les droits de l'économie formelle, favorisés par la négociation collective et les cadres juridiques. Cependant, **les transformations du monde du travail intensifient le volume et les besoins des travailleurs éloignés de la formalité et de l'association collective**. Les catastrophes naturelles et les conflits armés poussent des communautés entières à traverser les frontières et à se transformer en réfugiés ou en migrants, avec un accès limité aux marchés du travail formels des pays d'accueil. Les crises sanitaires mondiales, telles que la COVID-19, laissent les travailleurs informels à la traîne en termes d'aide gouvernementale, pour compenser la baisse des revenus et la perte d'activités, ainsi qu'en termes de mesures de protection pour sécuriser les lieux de travail. Par ailleurs, ces crises sanitaires mondiales favorisent également l'économie numérique et sa part d'emplois atypiques.

Les rapports d'évaluation n'ont pas permis de comprendre pleinement les voies permettant de promouvoir la protection des travailleurs informels et atypiques, car le modèle d'intervention tripartite de l'OIT repose sur les normes, la négociation collective et la formalisation. Ce qui fonctionne, ce sont les projets d'intervention orientés vers les besoins des travailleurs de l'économie formelle façonnés par la gouvernance tripartite traditionnelle.

Comment répondre aux besoins des travailleurs éloignés de la formalité? Comment inclure les secteurs du monde du travail qui sont à peine syndiqués? Quels seront les modèles d'intervention adéquats pour faire progresser la protection pour tous les travailleurs dans une économie en évolution rapide? Les réponses ne sont pas encore prêtes, et les discussions sur des sujets tels que les régimes de revenu minimum et les systèmes d'assurance privés inclusifs gagneront très probablement en importance dans le débat public au cours des prochaines années. Ainsi, le défi de faire progresser la protection du travail pour tous les travailleurs est une question sociétale cruciale, que l'OIT a le mandat de traiter.

Learn more



www.ilo.org/eval



eval@ilo.org



[ILO_EVAL](#)



[ILO_EVALUATION](#)